DOSSIER DE CONCERTATION

Projet de nouveau collège
et équipements associés
sur la commune de Vétraz-Monthoux

Cette note technique est destinée à la concertation L300-2 du Code de l'Urbanisme sur le projet de collège pour la concertation prévue à partir du 7 octobre 2019 pour une durée minimum d'un mois, et en vertu de la délibération du Conseil communautaire d'Annemasse Agglo en date du 26 septembre 2019. Elle se base sur les documents techniques issus des études de faisabilité élaborées avec les partenaires du projet, notamment le Département de Haute-Savoie

Table des matières

Introduction 3
Le cadre de la concertation 4
Objectifs de la concertation 4
Comment s'informer et donner son avis 4
Objectifs, enjeux et opportunités du projet 5
Le choix du site d'opération 6
Le projet 7
L'opération d'ensemble 7
Le collège et ses annexes 8
Le gymnase 10
Annexe : Délibération sur les modalités de la concertation / Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo du 26 septembre 2019 12

INTRODUCTION

Le Département de la Haute-Savoie accueille chaque année 12 000 nouveaux habitants. Les collèges, qui relèvent traditionnellement de son domaine de compétence, sont particulièrement impactés par cette croissance démographique.

Dans le cadre de sa politique Collège, le Département s'est fixé les objectifs suivants :

- conserver le maillage territorial des collèges existants
- construire et adapter les capacités d'accueil pour anticiper la croissance des effectifs avec un objectif de calibrer des établissements à taille humaine de 750 élèves
- proposer un patrimoine immobilier intégrant les meilleures normes environnementales et répondant aux objectifs pédagogiques du 21ème siècle

Les effectifs des collèges haut-savoyards ont progressé de façon constante ces dernières années aussi bien dans les établissements publics que privés.

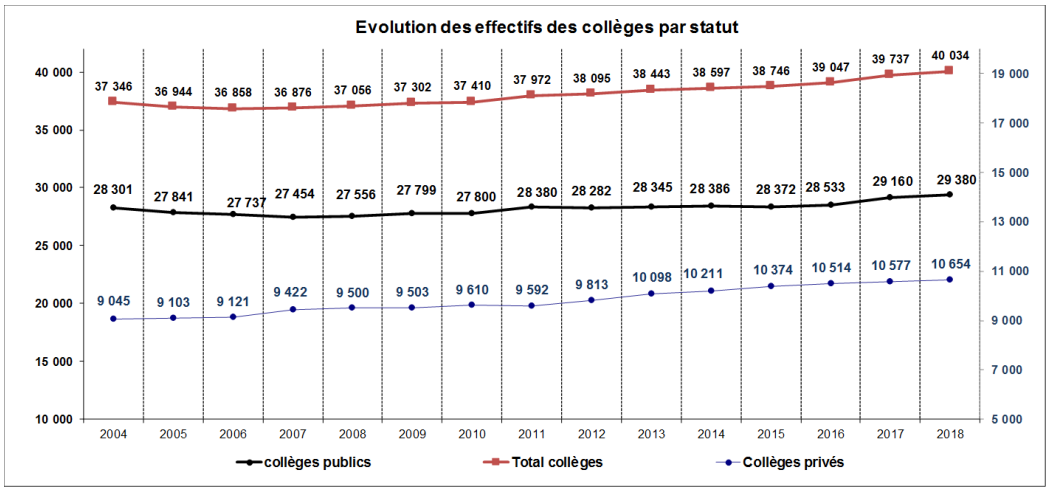

Entre 2008 et 2018, la Haute-Savoie a accueilli près de 3000 collégiens supplémentaires dont près de 40% dans les collèges privés.
Sur le secteur du genevois français, le contexte socio-économique en plein essor a entrainé une croissance démographique particulièrement forte ayant un impact direct sur le nombre de collégiens.

Les effectifs des collèges publics de Haute-Savoie vont continuer à progresser d'une part du fait de la hausse du nombre de naissances et d'autre part du fait de l'apport migratoire positif (notamment des élèves arrivants au niveau de la maternelle).

C'est en 2027 que les prévisions d'effectifs affichent un pic haut avec près de 4 200 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée 2018 dont plus de 40% sur le secteur du genevois haut-savoyard.

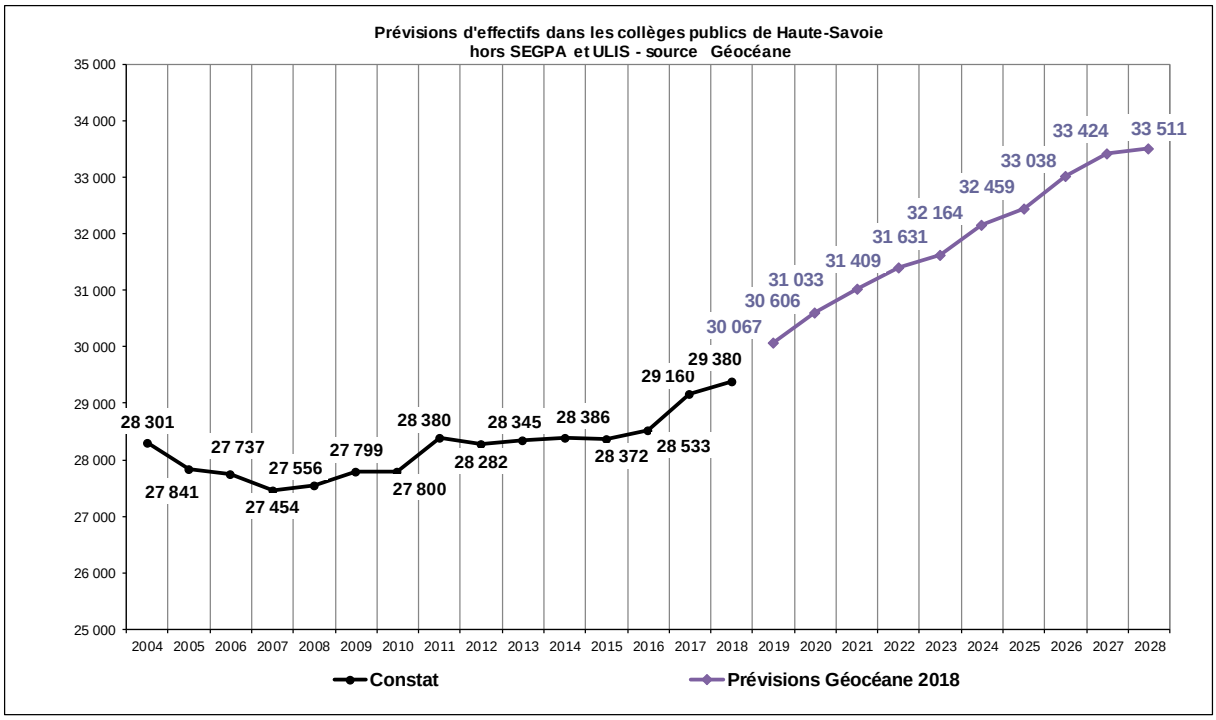

LE CADRE DE LA CONCERTATION

En juillet 2019, une convention de délégation de compétence passée avec le Conseil Départemental donnait formellement à Annemasse Agglo la compétence notamment pour conduire des actions administratives nécessaires à la réalisation d'un collège sur la commune de Vétraz-Monthoux, ainsi que de ses bâtiments et ouvrages annexes.

Objectifs de la concertation

- informer de la mise en œuvre du collège et ses équipements annexes, et des enjeux du projet ;
- présenter à la population le scénario envisagé par les collectivités partenaires pour permettre au plus grand nombre de comprendre le projet ;
- permettre au plus grand nombre de s'exprimer sur le projet.

Comment s'informer et donner son avis

La présente concertation est ouverte pendant une durée minimale d'un mois à compter du 7 octobre 2019 de la façon suivante :

- **Mise à disposition du présent dossier** de présentation du projet, étant entendu que le dossier peut être alimenté pendant toute la durée de la concertation :
  - au siège d'Annemasse Agglo et en Mairie Annexe de Vétraz-Monthoux, aux heures d'ouverture classiques
  - sur le site internet d'Annemasse Agglo

- **Recueillir les commentaires** du public par le biais de :
  - un registre disponible au siège d'Annemasse Agglo et en Mairie annexe de Vétraz-Monthoux, aux heures d'ouverture classiques
  - un formulaire sur le site internet d'Annemasse Agglo

- Organiser une **réunion publique le 22 octobre 2019 à 18h30** à l'Hôtel de ville de Vétraz-Monthoux (centre-bourg) en présence des partenaires du projet

Le conseil communautaire d'Annemasse Agglo sera appelé à délibérer sur le bilan de cette concertation lorsqu'elle sera achevée.

OBJECTIFS, ENJEUX ET OPPORTUNITES DU PROJET

A l'échelle du Département, c'est l'ensemble du bassin Genevois Haut Savoyard qui gagne le plus d'élèves avec +1762 élèves sur les 10 ans à venir.

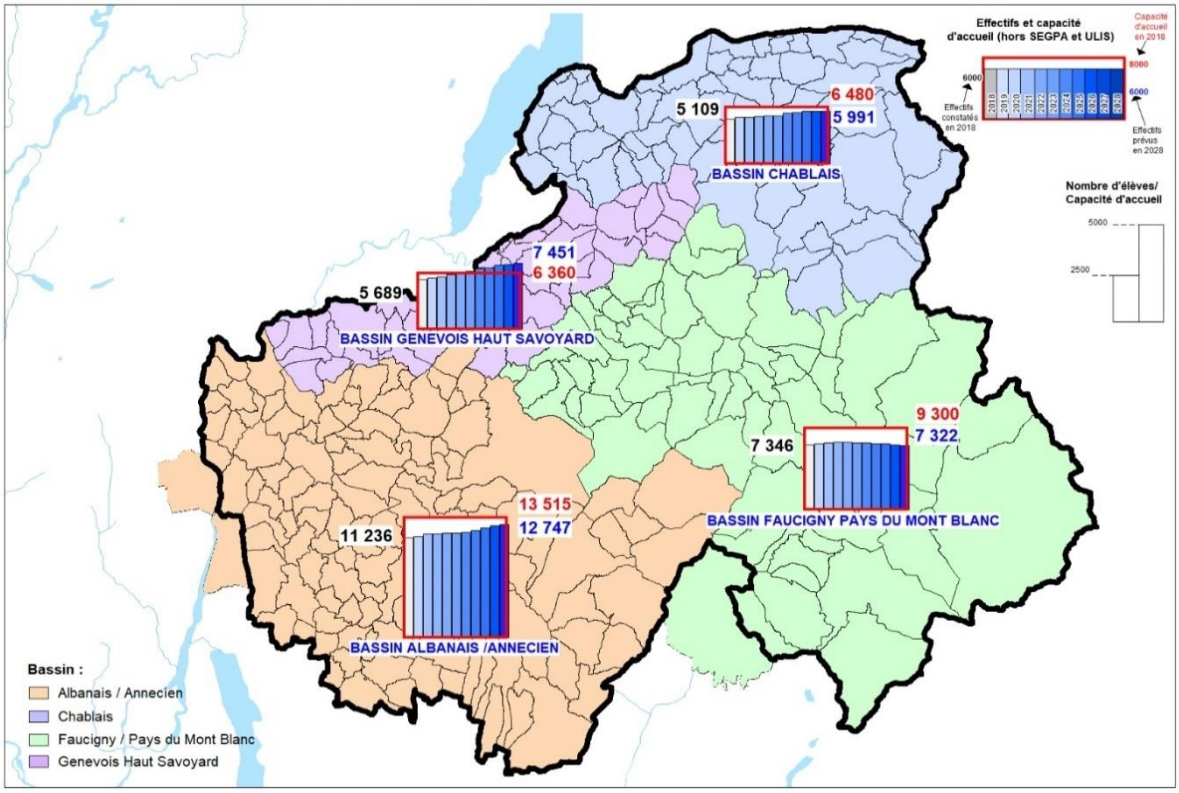

Sur le bassin genevois, l'ouverture du collège du Vuache sur la commune de Vulbens, prévue à la rentrée 2023, permettra de rééquilibrer les effectifs des deux collèges de Saint Julien.

Sur le bassin du Grand Annemasse, les constats d'effectifs de la dernière rentrée et les projections à horizon 2028 confirment que le maillage territorial et le dimensionnement actuel des établissements (collèges d'Annemasse, Boëge, Cranves-Sales, Reignier, et Ville-la-Grand) est insuffisant pour faire face aux besoins. D'ores et déjà des mesures ont été prises avec l'installation de bâtiments modulaires sur les collèges de Cranves-Sales et de Ville-la-Grand pour faire face à la montée d'effectifs.

Accueillir en cœur d'agglomération un nouveau collège de 700 élèves, extensible à 800 élèves à terme, avec ses équipements associés permettra de répondre, à ce stade, à l'accroissement démographique de ce secteur.

Le gymnase associé permettra en outre d'accueillir en journée les collégiens pour leur pratique sportive, et en soirée les clubs de l'agglomération.

LE CHOIX DU SITE D'OPERATION

Pour répondre aux caractéristiques des besoins d'implantation du futur établissement et ses annexes, Annemasse Agglo et ses partenaires communaux ont étudié plusieurs sites d'implantation, au prisme des critères suivants :

- emprise disponible comprise entre 15 000 et 25 000 m² d'un seul tenant
- compatibilité avec les principes d'aménagement du territoire (majoritairement en zone urbaine ou à urbaniser des documents d'urbanisme) et opportunité de renouvellement urbain
- localisation au regard des centralités du territoire et des établissements déjà saturés
- Permettre une insertion cohérente du collège dans le tissu urbain environnant
- Maîtrise foncière publique au moins partielle du terrain
- desserte des transports en commun (proximité de lignes, temps de parcours entre le/les arrêts TC et le site, aménagements piétons pour faire la liaison) et autres infrastructures modes doux, et autres infrastructures

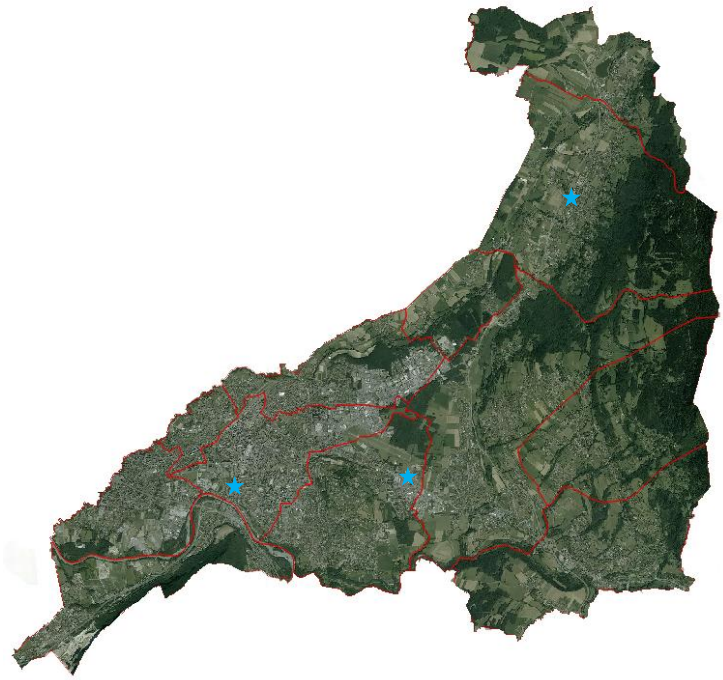

Les sites suivants avaient ainsi été identifiés :

- **Lycée d'Enseignement Professionnel du Salève - Annemasse**
- **Les Prés du Nant – Vetraz-Monthoux**
- **Les Moraines – Saint-Cergues**

A l'automne 2017, après analyse de ces différents sites, et leurs potentiels de mobilisation dans un calendrier compatible avec les besoins scolaires, le secteur des « Petits Prés / Prés du Nant », secteur alors majoritairement affecté au développement d'activités économiques, était ainsi retenu par les partenaires pour l'implantation du futur collège.

LE PROJET

L'opération d'ensemble

Il s'agit de la réalisation d'un collège, d'un gymnase, d'un anneau sportif et des aménagements associés sur la commune de Vétraz-Monthoux :

- construction des bâtiments suivants : collège (environ 7000m² de surface utile), locaux techniques associés et de logements de fonction, anneau sportif (environ 8500m²), gymnase (environ 3000m² de surface utile) ;
- réalisation des aménagements associés : arrêts de cars, dépose-minute, espaces publics, parking mutualisé de 70 places, requalification du chemin des Fontaines.

L'objectif prévisionnel de livraison de l'établissement et de ses services associés est le mois de septembre 2024.

Le site d'implantation du futur établissement est accessible par le Chemin des Fontaines et la route de Taninges (RD 907). Le secteur de l'opération sera desservi par les lignes interurbaines, une nouvelle ligne de Transport en Commun en Site Propre prévue sur la RD 907 entre le pôle d'échanges multimodal de la gare d'Annemasse et le futur P+R du pont de Fillinges, ainsi que la voie verte (Annemasse –Mont Blanc) au droit du chemin des Fontaines (étude en cours).

Les accès piétons, stationnements et véhicules au collège seront bien dissociés pour assurer la sécurité des différents flux (élèves, parents, professeurs, véhicules de service).

Plan masse

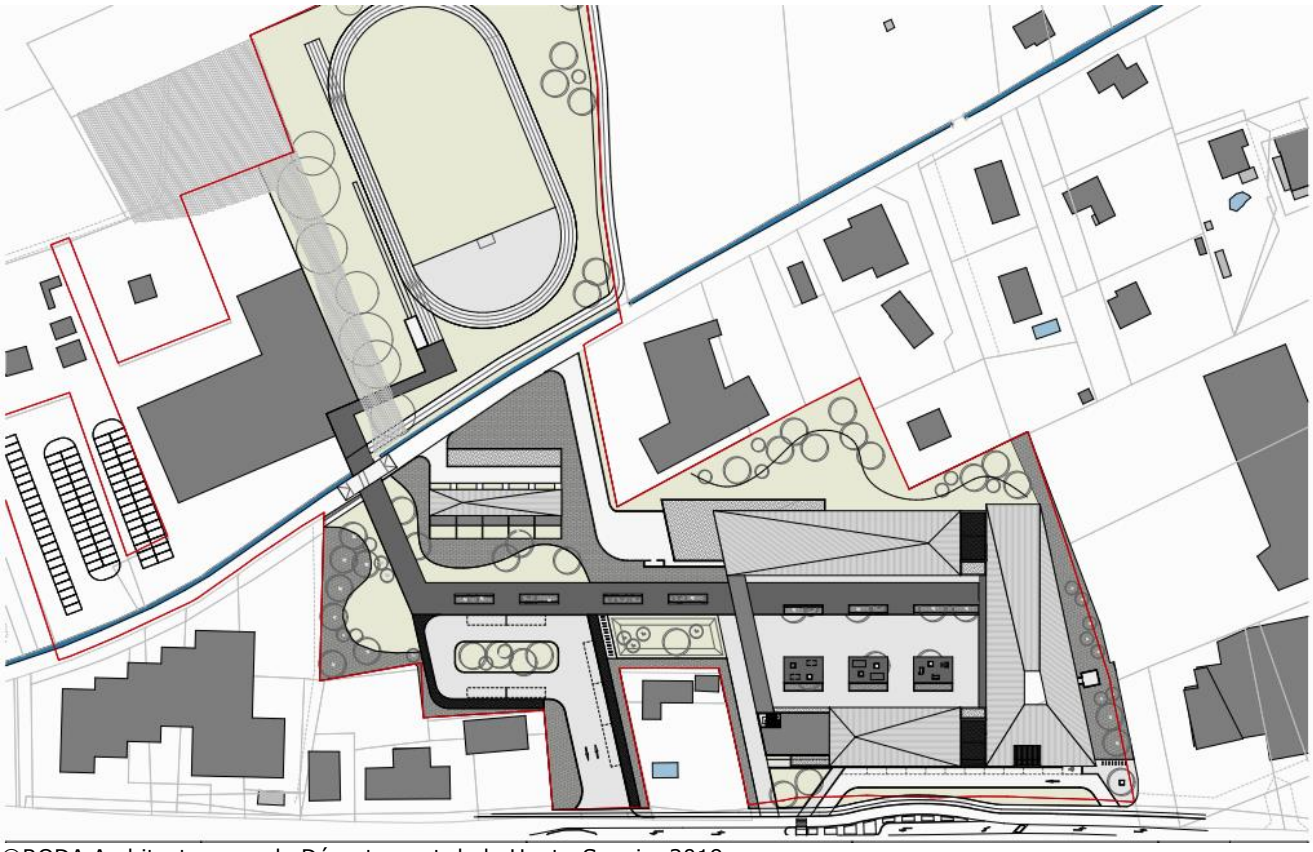

©RODA Architectes pour le Département de la Haute-Savoie, 2019

Le collège et ses annexes

Les principaux objectifs de cette opération sont les suivants :

- **Construire un collège d'une capacité de 700 élèves extensible à 800 élèves et comprenant notamment :**
  - L'ensemble des locaux des enseignements généraux ;
  - L'ensemble des locaux annexes ;
  - Une cuisine avec espace de restauration de 850 repas / jour ;
  - Un plateau sportif ;
  - Cinq logements de fonction ;
  - Des espaces extérieurs incluant un parking cars ;
- **Prévoir l'aménagement d'un bassin ou autre procédé de rétention ;**
- **Construire un bâtiment « exemplaire » à vocation pédagogique** :
  - Modèle d'une construction peu énergivore, respectueuse de l'environnement
  - Mettant l'accent sur les opérations aisées en termes de maintenance et d'entretien des locaux.

Les enjeux architecturaux et paysagers recensés pour cette opération sont les suivants :

· Notion d'image
Le collège représente l'institution « Education nationale » dans la ville, au même titre que les écoles primaires et les lycées.
Les bâtiments d'un collège doivent être porteurs de l'image de l'institution et de la fonction d'enseignement qu'ils accueillent.
La volonté du maitre d'ouvrage est donc de marquer ses établissements d'une démarche qualitative tant d'un point de vue architectural que d'un point de vue environnemental.

· Notion d'environnement urbain
Une intégration harmonieuse et concertée sera recherchée dans le cadre de cette opération de construction. Cette intégration est réussie si l'établissement tire parti des atouts de son site d'implantation, sait se prémunir des nuisances existantes et limite les nuisances de son fonctionnement propre sur son environnement.
Le statut d'équipement public d'un collège justifie une réflexion urbaine portant sur les interfaces entre le domaine public et l'établissement. Cette réflexion s'accompagne nécessairement d'une dimension de **sûreté publique**, et notamment de **sûreté des accès**. Elle doit également intégrer **l'accessibilité** au sens large du terme.
D'autre part, une réflexion globale sur la voirie doit être menée entre les différents partenaires extérieurs afin d'intégrer les besoins spécifiques du collège (cars scolaires, dépose minute, parvis d'entrée, gestion des flux) et notamment **le parking cars à créer**.

· Notion d'espaces extérieurs
La plupart des aménagements extérieurs participent aux solutions mises en place dans l'établissement dans le cadre de la démarche environnementale :
_ gérer les eaux pluviales,
_ proposer une gestion économe de l'eau,
_ choisir des espèces adaptées au climat,
_ rechercher la qualité des matériaux,
_ veiller aux conforts acoustique, voire thermique ou olfactif et à la qualité de vie des usagers,
_ mettre en place de bonnes pratiques en matière d'entretien et de maintenance, ···
Le maitre d'ouvrage souhaite un projet cohérent à l'échelle du site et respectueux de toutes ses préoccupations environnementales. L'organisation des espaces extérieurs est directement liée à la nature de la parcelle dans laquelle s'inscrit l'établissement et à l'organisation et la disposition des espaces bâtis. L'objectif est de proposer une réelle conception de ces espaces qui contribuent à la qualité de vie dans les collèges.

Les aménagements des espaces extérieurs attendus concernent :
_ les espaces parcourus par les élevés et les personnels (circulations, espaces de détente, espaces pédagogiques, stationnement, ···) ;
_ les limites du site (parvis et clôtures)
_ les pieds de bâtiments, en lien avec les bâtiments et leurs façades ;
_ les cheminements piétons et véhicules à l'intérieur du site ;
_ le parking cars et le dépose-minute ;
_ les abords des logements et leurs stationnements hors garages ;
_ les espaces verts et le bassin de rétention éventuel ;
_ l'ensemble des espaces résiduels.

Vue aérienne

© Julien Bruno Mattiet pour le Département de la Haute-Savoie, 2019

Le gymnase

Actuellement, les études du futur gymnase sont en phase pré-programmation. Plusieurs scénarii sont étudiés et les élus d'Annemasse Agglo n'ont pas statué sur le choix final.

Situé au nord du chemin des Fontaines et desservi par un stationnement partagé de 70 places, le gymnase sera accessible par les collégiens depuis une traversée piétonne sécurisée. Les accès privés aux parcelles attenantes seront repensés et différenciés de ceux de l'équipement recevant du public. En partie est, le long d'un espace boisé classé, un anneau sportif complètera ces divers équipements.

Suite à la sollicitation des différents usagers et des inspecteurs pédagogiques d'Education Physique et Sportive, le futur gymnase permettrait d'accueillir 4 classes (en simultané) dans des espaces couverts. La capacité du collège de Vétraz-Monthoux, évolutive à 800 élèves, implique le bon dimensionnement de son équipement sportif pour garantir un bâtiment fonctionnel et adapté à différentes pratiques sportives. Celles-ci ont d'ailleurs peu évolué au sein des collèges et lycées, mais des nouvelles activités sont apparues comme : les arts du cirque (acrobaties, jonglages, équilibre), la danse ou les activités pleine nature (dont l'escalade, fortement portée par l'Académie).

Le programme maximal envisagé pour le gymnase comporterait ainsi 3 à 4 installations couvertes :

- un gymnase de type E,
Recommandé par l'Education Nationale, ce type de « grande salle », d'une dimension de 48.20 mètres x 26.30 mètres x 9 mètres sous plafond à minima, présente un excellent rapport surface utile / surface totale au regard des activités sportives pratiquées à la fois par les scolaires et par les clubs. Pour l'enseignement de l'EPS, il correspond à l'espace nécessaire pour une mise en pratique de l'ensemble des élèves d'une classe, et donc à de bonnes conditions d'apprentissage (9 terrains de badminton sont possibles contre 7 dans une salle standard). Il apporte également une meilleure sécurité dans les pratiques sportives, grâce à une circulation plus généreuse autour de l'aire d'évolution. Celle-ci serait surmontée par des gradins publics d'une capacité de 200 places.

- une à deux salles annexes,
Ces salles peuvent accueillir des activités artistiques (danse, cirque), gymniques ou acrosport, des arts martiaux ou du tennis de table. Une surface de 300 m² par salle, pourvue d'une hauteur sous

plafond de 5 mètres, garantirait de bonnes conditions d'enseignement et de sécurité. Les salles annexes seront modulables grâce à des espaces de rangement adaptés.

- une salle d'escalade.
La création d'une Structure Artificielle d'Escalade (SAE) permettrait un apprentissage en salle pour faciliter la pratique en extérieur. Le projet prévoit de séparer l'activité escalade de la grande salle. Il est envisagé de différencier la structure des murs (pour l'évolution des capacités motrices) de la structure de blocs (pour les ateliers et la sécurisation des pratiques). Un juste milieu entre les besoins des scolaires et des clubs sera trouvé. Des pans amovibles seront prévus sur du long terme pour développer différentes pratiques.

Les locaux annexes se répartiront en fonction des 4 installations couvertes. Les 8 vestiaires/sanitaires pour les sportifs, les locaux de rangement du matériel, les espaces administratifs et associatifs (bureau, salle de réunion) seront dimensionnés en suffisance.

A l'image du collège, le futur gymnase proposera une construction exemplaire en termes d'efficacité énergétique et à faible empreinte carbone tout au long de son cycle de vie. L'utilisation de matériaux biosourcés et de bois local serait ainsi fortement privilégiée.
Un autre enjeu consistera à garantir l'intégration paysagère de l'équipement et maîtriser son impact dans son environnement en conciliant les différentes échelles de bâti. Le projet devra proposer un espace fonctionnel en adéquation avec le programme de l'opération et tisser un lien étroit et sensible avec le paysage alentour.

ANNEXE : DELIBERATION SUR LES MODALITES DE LA CONCERTATION / CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'ANNEMASSE AGGLO DU 26 SEPTEMBRE 2019

Envoyé en préfecture le 01/10/2019
Reçu en préfecture le 01/10/2019
Affiché le
ID : 074-200011773-20190925-CC_2019_0110B-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

LANCEMENT D'UNE CONCERTATION POUR LE FUTUR COLLEGE DE VETRAZ-MONTHOUX ET DES EQUIPEMENTS ASSOCIES SUR LA COMMUNE

N° CC_2019_0110

Séance du : mercredi 25 septembre 2019

Convocation du : 18 septembre 2019

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 55

Président de séance : Christian DUPESSEY

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Estelle BOUCHET, Christian DUPESSEY, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Agnès CUNY, Annie DERÔME, Madeleine FOURNIER, Nabil LOUAAR, Louiza LOUNIS, Eric MINCHELLA, Bernard SAGE-VALLIER, Mylène SAILLET RAPHOZ, Jean-Pierre BENOIST, Claude ANTHONIOZ, Paulette CLERC, Alain BOSSON, Philippe ZABE, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Jacques BOUVARD, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Claude SCHNEIDER, Michelle AMOUDRUZ, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Daniel KALOUSTIAN, Nadine JACQUIER, Maurice LAPERROUSAZ, Daniel DE CHIARA

Représentés :
Christian AEBISCHER par Eric MINCHELLA, Maryline BOUCHÉ par Madeleine FOURNIER, Dominique LACHENAL par Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL par Alain BOSSON, Nicole CATASSO par Gabriel DOUBLET, Bernard BOCCARD par Claude ANTHONIOZ, Chantal BERGER par Paulette CLERC, Jean-Louis Conus par Nadège ANCHISI, Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN, Jean-Claude LAMBERT par Michelle AMOUDRUZ, Josette CLAUDE par Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER par Nadine JACQUIER

Excusés :
Jean-Pierre VINCENTI, Salih KAYGISIZ, Laetitia ZAGHOUANE, Caroline DURET-NASR, Maxime GACONNET, Patrice RITZENTHALER, Jean-François VUICHARD, Catherine GAVARD-RIGAT, Edgard SAINT-SEVERIN

***

VU la délibération du Conseil communautaire N° C-2019-0089 portant délégation de compétence du Conseil Départemental au profit d'Annemasse Agglo pour la construction d'un nouveau collège sur la commune de Vétraz-Monthoux ;

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.121-16 et L.121-16-1 ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment son articles L.300-2 ;

VU la décision du Préfet de Région n° G 2019-005532, après examen au cas par cas, concluant à l'assujettissement de ce projet à évaluation environnementale.

Contexte :

Le Département de la Haute-Savoie entend poursuivre la réalisation d'un collège d'environ 700 élèves et des équipements annexes (logements, emplacements pour les cars, équipements sportifs associés, etc.) sur l'agglomération annemassienne, compte tenu du niveau de saturation des établissements existants.

A l'automne 2017, après analyse de différents sites sur le secteur large de l'agglomération, et leurs potentiels de mobilisation dans un calendrier compatible avec les besoins scolaires, le Président d'Annemasse Agglo et le Maire de Vétraz-Monthoux proposaient le secteur des « Petits Prés / Prés du

Envoyé en préfecture le 01/10/2019
Reçu en préfecture le 01/10/2019
Affiché le
ID : 074-200011773-20190925-CC_2019_0110B-DE

Nant » pour l'implantation du futur collège, secteur alors majoritairement affecté au développement d'activités économiques.

En juillet 2019, une convention de délégation de compétence passée avec le Conseil Départemental donnait formellement à Annemasse Agglo la compétence pour l'acquisition de l'ensemble du foncier, ainsi que la conduite d'actions administratives diverses pour la mise en œuvre de ce dossier.

Dans le même temps, après examen du dossier, l'Autorité Environnementale concluait à l'assujettissement de ce projet à évaluation environnementale.

Le Code de l'environnement prévoit que les projets soumis à évaluation environnemental fassent l'objet d'une concertation préalable : il s'agit désormais d'engager cette procédure.

Caractéristiques de l'opération :

Il s'agit de la réalisation d'un collège, d'un gymnase, d'un anneau sportif et des aménagements associés sur la commune de Vétraz-Monthoux :

- construction des bâtiments suivants : collège (environ 7000m² de surface utile), locaux techniques associés et de logements de fonction, anneau sportif (environ 8500m²), gymnase (environ 3000m² de surface utile) ;
- réalisation des aménagements associés : arrêts de cars, dépose-minute, espaces publics, parking mutualisé de 70 places, requalification du chemin des Fontaines.

L'objectif prévisionnel de livraison de l'établissement et de ses services associés est le mois de septembre 2024.

Envoyé en préfecture le 01/10/2019
Reçu en préfecture le 01/10/2019
Affiché le
ID : 074-200011773-20190925-CC_2019_0110B-DE

Le site d'implantation du futur établissement est accessible par le Chemin des Fontaines et la route de Taninges (RD 907). Le secteur de l'opération sera desservi par les lignes interurbaines, une nouvelle ligne de Transport en Commun en Site Propre prévue sur la RD 907 entre le pôle d'échanges multimodal de la gare d'Annemasse et le futur P+R du pont de Fillinges, ainsi que la voie verte (Annemasse –Mont Blanc) au droit du chemin des Fontaines (étude en cours).
Les accès piétons, stationnements et véhicules au collège seront bien dissociés pour assurer la sécurité des différents flux (élèves, parents, professeurs, véhicules de service).

Enjeux et opportunité :

Concernant le collège, les constats d'effectifs de la dernière rentrée et nouvelles projections à horizon 2024 confirment que le bassin d'Annemasse est arrivé à saturation et notamment pour les collèges d'Annemasse, Boëge, Cranves-Sales, Reignier, Saint-Julien-en-Genevois et Ville-la-Grand qui ont déjà atteint leur capacité d'accueil maximale durant l'année scolaire 2016-2017.
Accueillir un collège de 700 élèves (extensible à 800 élèves à terme) avec ses équipements associés permettrait ainsi de répondre à court terme à l'accroissement démographique de ce secteur.

Le gymnase associé permettrait en outre d'accueillir en journée les collégiens pour leur pratique sportive, et en soirée les clubs de l'agglomération.

Objectifs de la concertation :

Elle devra permettre de :
- informer de la mise en œuvre du collège et ses équipements annexes, et des enjeux du projet ;
- présenter à la population le scénario envisagé par les collectivités partenaires pour permettre au plus grand nombre de comprendre le projet ;
- permettre au plus grand nombre de s'exprimer sur le projet.

Modalités de la concertation :

Cette concertation se basera sur les documents techniques issus des études de faisabilité élaborées avec les partenaires du projet, notamment le Département de Haute-Savoie.

Elle sera ouverte pendant une durée minimale d'un mois (les dates seront précisées ultérieurement par voie de presse, en concertation avec les partenaires de l'opération).

Il est proposé de :

- Mettre à disposition un dossier de présentation du projet, étant entendu que le dossier pourra être

Envoyé en préfecture le 01/10/2019
Reçu en préfecture le 01/10/2019
Affiché le
ID : 074-200011773-20190925-CC_2019_0110B-DE

alimenté pendant toute la durée de la concertation :
- o au siège d'Annemasse Agglo, aux heures d'ouverture classiques
- o sur le site internet d'Annemasse Agglo

- Recueillir les commentaires du public par le biais de :
  - o un registre disponible au siège d'Annemasse Agglo, aux heures d'ouverture classiques
  - o un formulaire sur le site internet d'Annemasse Agglo

- Prendre les mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales pour la présente délibération

Le cas échéant, Annemasse Agglo se réserve la possibilité d'organiser une réunion publique (le lieu et les dates seront alors précisées ultérieurement par voie de presse, en concertation avec les partenaires de l'opération).

Le conseil communautaire d'Annemasse Agglo sera appelé à délibérer sur le bilan de cette concertation lorsqu'elle sera achevée.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable au projet de nouveau collège et des équipements associés sur la commune de Vétraz-Monthoux ;

D'AUTORISER le Président à ouvrir et organiser cette concertation préalable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.